

MONS'

Infos

DOSSIER

L'école de Mons
d'hier et
d'aujourd'hui



n°26

SOMMAIRE

- 2** Dossier
- 6** Finances
- 8** Enfance et jeunesse
- 10** Transition écologique
- 14** Travaux et urbanisme
- 16** Vie de village
- 19** Infos
- 21** CCAS
- 22** Associations
- 24** Agenda

CONTACT

Accueil mairie

Place de la mairie
31280 Mons

Tel : 05 61 83 63 66
contact@mairie-mons.com
urbanisme@mairie-mons.com
cantine@mairie-mons.com

Retrouvez-nous à l'adresse :
<https://mairie-mons.com>

HORAIRES

Lundi
14h00 à 18h30
Mercredi
9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h30
Vendredi
14h00 à 18h30

Édito

Chères Monsoises, Chers Monsois,



Le conseil municipal vient de voter le budget pour l'année 2024. Sur cet exercice, les dépenses d'investissement représenteront la somme de 2 531 000 €. Elles financent principalement la dernière tranche de la construction du bâtiment scolaire, à laquelle s'ajouteront les aménagements urbains du cœur du village. Ces derniers prévoient la création d'une véritable place de village et

d'un parc arboré, disposé autour d'une nouvelle aire de jeux pour enfants, le tout conçu comme un lieu de rencontres et de loisirs, ouvert à tous et faisant la part belle au végétal. Des cheminements piétons et cyclistes mèneront au vaste parvis piétonnier desservant l'école. Des parkings désimperméabilisés viendront répondre aux enjeux de la gestion de l'eau pluviale.

L'objectif de la municipalité est bien de créer un véritable cœur de village vivant, où convergeront toutes les activités. Que ce soit pour faire une course, aller à l'école ou participer à une manifestation festive ou culturelle, chacun pourra profiter de cet espace, à toute heure de la journée.

Le PLUi-H de Toulouse Métropole est en cours d'élaboration. Le projet vient d'être arrêté. Il va faire l'objet d'une consultation, puis d'une enquête publique prévue en 2025. L'élaboration de ce document intervient dans le cadre de la loi Climat et Résilience qui vise le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, pour lutter contre l'étalement urbain dans le but de préserver les terres agricoles et naturelles et répondre aux enjeux climatiques. Cette loi vient modifier nos modes de consommation foncière. Sur le territoire national, elle oblige à repenser la forme de l'habitat en incitant à la fois à la densification et à la végétalisation des zones urbaines. Dans nos villages, elle vient remettre en cause le mode du développement pavillonnaire. A Mons, l'évolution de l'habitat des prochaines années se fera au rythme des divisions parcellaires, désormais possibles depuis la fin du POS.

Un nouveau bâtiment scolaire, un cœur de village redynamisé, un cadre de vie préservé, notre principale attention est de rendre la vie des Monsois toujours plus agréable.

Le dimanche 9 juin auront lieu les élections européennes. Voter, c'est participer au choix des femmes et des hommes qui constituent le parlement européen et qui prendront des décisions importantes pour notre quotidien. Ne ratez pas la date, c'est un scrutin à un seul tour.

Bien à vous,

Véronique DOITTAU
Maire de Mons

L'école de Mons d'hier et d'aujourd'hui

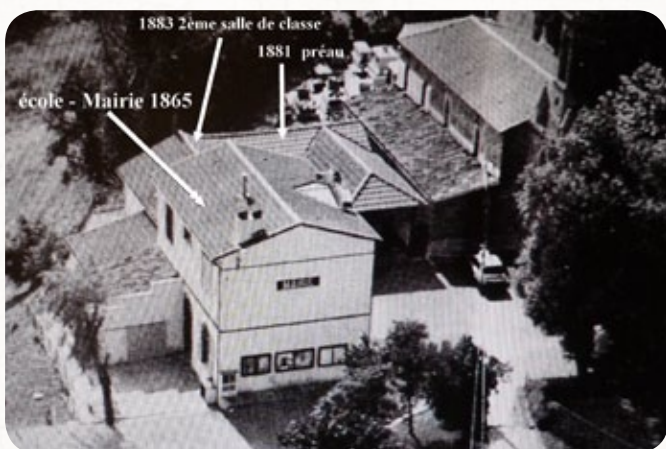


En 1882, les lois FERRY instituent « une école publique gratuite, laïque et un enseignement primaire obligatoire de 6 à 13 ans ». Partout en France, les maisons d'école sortent de terre.

La construction du nouveau bâtiment scolaire nous donne l'occasion d'évoquer le souvenir de l'école d'autrefois de notre village. C'est en 1854 que le premier instituteur est nommé à Mons. Auparavant, l'enseignement était assuré par des religieux installés dans la maison au pigeonier, située entre la place du Languedoc et l'église.

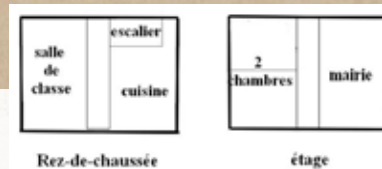
1854

Le premier instituteur de Mons s'appelait Théodore COURTIÈS. Il était alors âgé de 20 ans.



1865

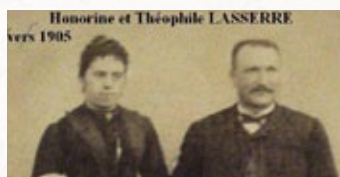
Le conseil municipal décide de la construction d'une maison d'école et mairie, sur la place de l'église. Elle sera réalisée en 1867 avec une salle de classe en rez-de-chaussée et le bureau de la mairie à l'étage.



L'école après l'agrandissement de 1883

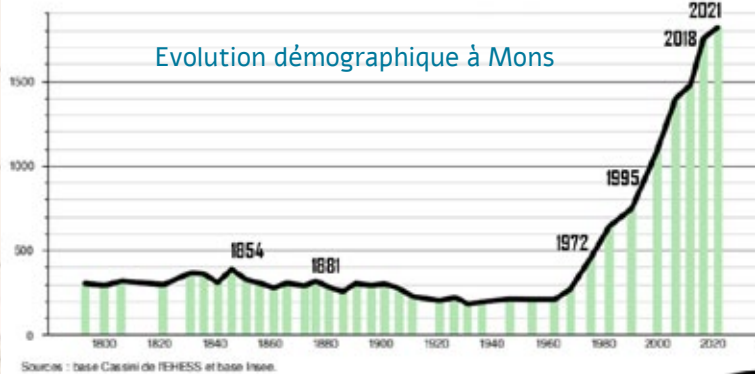
1881

Un préau est érigé en 1881 et une deuxième classe est construite en 1883, à l'emplacement de l'actuelle salle du conseil municipal. A cette même période, la mairie déménage et l'étage du bâtiment est aménagé pour permettre de loger le couple d'enseignants, Théophile LASSERRE, en poste depuis 1874, et Honorine LASSERRE, chargée de la classe enfantine à compter de 1882. Tous deux reposent encore aujourd'hui dans l'ancien cimetière.



Classe de Mons en 1956

Evolution démographique à Mons



1972



Jusqu'à cette date, l'école comporte une classe unique. Par la suite, pour répondre à l'augmentation de la population, la municipalité décide d'installer deux nouvelles classes en préfabriqué, à droite de l'église, tandis que la maternelle reste dans la maison d'école.

Une cantine est aménagée dans le presbytère, notre actuelle maison des associations. Quelques années plus tard, deux préfabriqués supplémentaires seront ajoutés, le premier à l'emplacement de l'actuel parking de la mairie et un second juste au-dessus.

1995



En 1995, l'accroissement des effectifs se poursuit, l'école comprend alors 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires. La municipalité décide de délocaliser l'établissement scolaire « rue des écoles » et d'implanter un premier bâtiment central comprenant une salle de restauration, une cuisine, un dortoir, une salle des professeurs, des toilettes et le préau. Les classes sont alors accueillies dans 4 préfabriqués.



2000

A l'occasion de l'ouverture d'une 3^{ème} classe de maternelle et d'une 4^{ème} classe élémentaire, un élément double est à nouveau installé.

2003

Le groupe scolaire connaît une nouvelle extension : le bâtiment de l'école maternelle de 260 m², comprenant 2 salles de classes, une salle de motricité et un bureau de direction. Un dernier préfabriqué sera mis en place quelques années plus tard.

Au total, ce sont 6 éléments préfabriqués qui sont implantés sur l'espace scolaire pour accueillir les 9 classes, au temps le plus fort.

2018

Le nombre d'habitants est toujours à la hausse, soit 1450 habitants.

- Agrandissement de la cantine
- Création d'une nouvelle cour d'école dédiée aux maternelles
- Construction d'un élément modulaire de 160 m² pour accueillir l'ALAE, le nouveau service public d'accueil des enfants.





2021

Le conseil municipal du 27 mai 2021 décide la construction d'un nouveau bâtiment pour y transférer les classes élémentaires, toujours installées dans des préfabriqués depuis 1995.

Le nouveau bâtiment sera un bâtiment basse consommation de 810 m², réparti sur 2 niveaux, comprenant 6 salles de classes, une salle polyvalente mutualisée de 120 m², un bureau de direction, une salle des professeurs, un accueil ALAE, des toilettes et un préau.

L'accès au groupe scolaire sera repensé dans le projet plus global du cœur de village, avec un large parvis, des accès piétonniers et cyclables protégés, de nouveaux parkings publics perméables et un parc arboré doté en plein centre d'une aire de jeu pour enfants, petits et moyens.



Pose de la 1ère pierre



Par cette décision, la municipalité conforte la place de l'école au centre de notre village et améliore la qualité d'accueil des élèves et les conditions de travail des adultes qui les accompagnent au quotidien.

En 2023, le projet phare de notre mandat, le cœur de village, est entré dans sa phase opérationnelle. Cette opération participera à améliorer la qualité de vie des Monsoises et des Monsois et favorisera le vivre-ensemble.

Après la construction du bâtiment scolaire, suivront cette année, les travaux de voiries ainsi que l'aménagement des espaces de loisirs et de rencontres qui viendront relier l'école et les commerces.

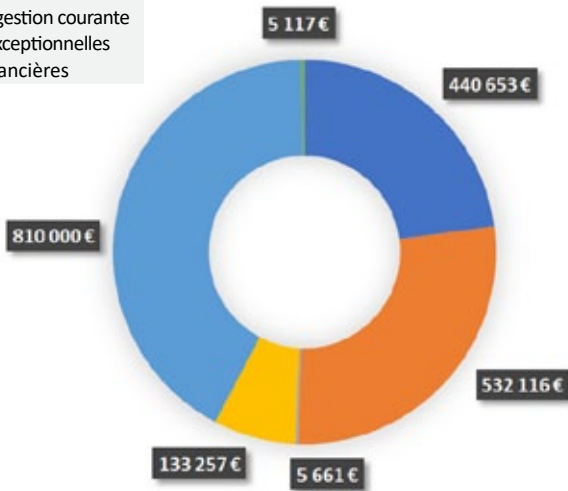
Les parkings et la voirie sont gérés par Toulouse Métropole qui en a la compétence.

FONCTIONNEMENT 2023

DÉPENSES

Total : 1 926 804 €

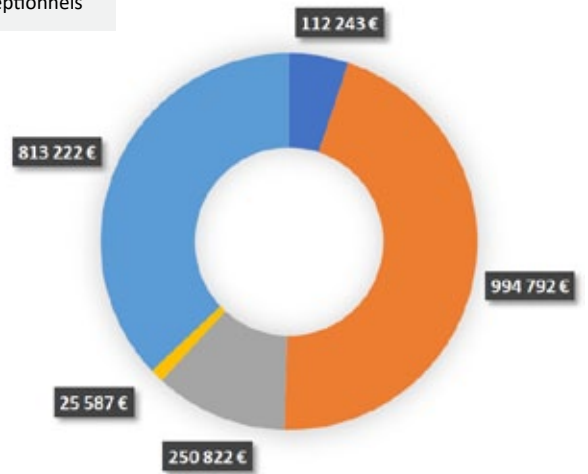
- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Fonds de péréquation inter-communal
- Charges de gestion courante
- Dépenses exceptionnelles
- Charges financières



RECETTES

Total : 2 196 666 €

- Produits de services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits exceptionnels



A NOTER

- Une hausse de la facture énergie de 25% malgré les économies de consommation électrique réalisées sur l'éclairage public et sur le chauffage de la salle des fêtes et de la mairie.
- De nouvelles économies sont prévues dès septembre prochain avec le transfert des classes préfabriquées dans le nouveau bâtiment scolaire à énergie positive.

- Une économie réalisée sur les contrats d'entretien grâce à la prise en charge par nos agents de l'entretien de nos espaces verts.
- Une ancienne dette en quasi-extinction avec une baisse des charges financières de 10 000 € et la souscription d'un nouvel emprunt de 500 000 € à un taux de début 2023 très avantageux.

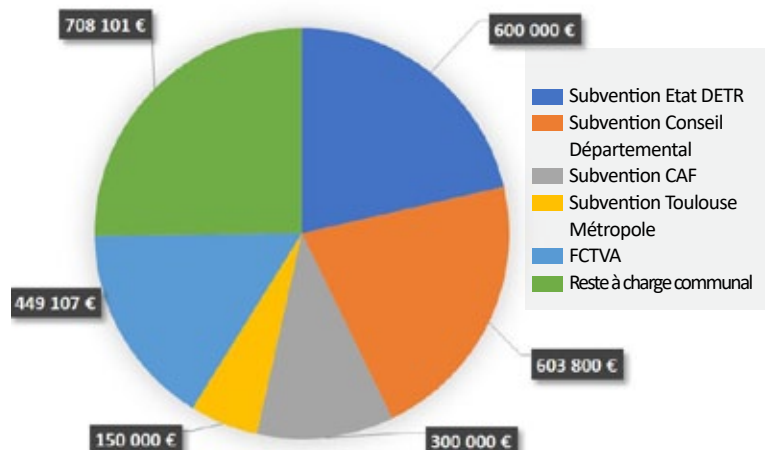
INVESTISSEMENTS 2023

- Mobilier, matériel de transport, matériel et outillage, aménagements des terrains, divers équipements à la cantine (self, plonge), salle du conseil (stores, isolation phonique), salle des fêtes (sono) :
- La zone de loisirs Monac 252 254 €
- Le cœur de village..... 3 194 €
- Le chauffage salle des fêtes..... 1 012 319 €
- Le chauffage mairie 124 545 €
- 3 386 €

Total : 1 395 698 €

COÛT ET FINANCEMENT PRÉVISIONNELS DU BÂTIMENT SCOLAIRE

Total : 2 811 008 €



Dans un contexte économique difficile, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes foncières pour 2024, tout en maintenant un haut niveau d'investissements et de services fournis à la population

BUDGET 2024

Le vote du budget est un moment clé dans la vie d'une commune. Il s'agit d'une part d'adopter les comptes de l'année passée, d'évaluer les recettes de l'année à venir et de prévoir l'ensemble des dépenses à engager. Le budget d'une commune est établi tant au niveau des recettes que des dépenses, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le budget 2024 de Mons a été voté le 28 mars 2024.

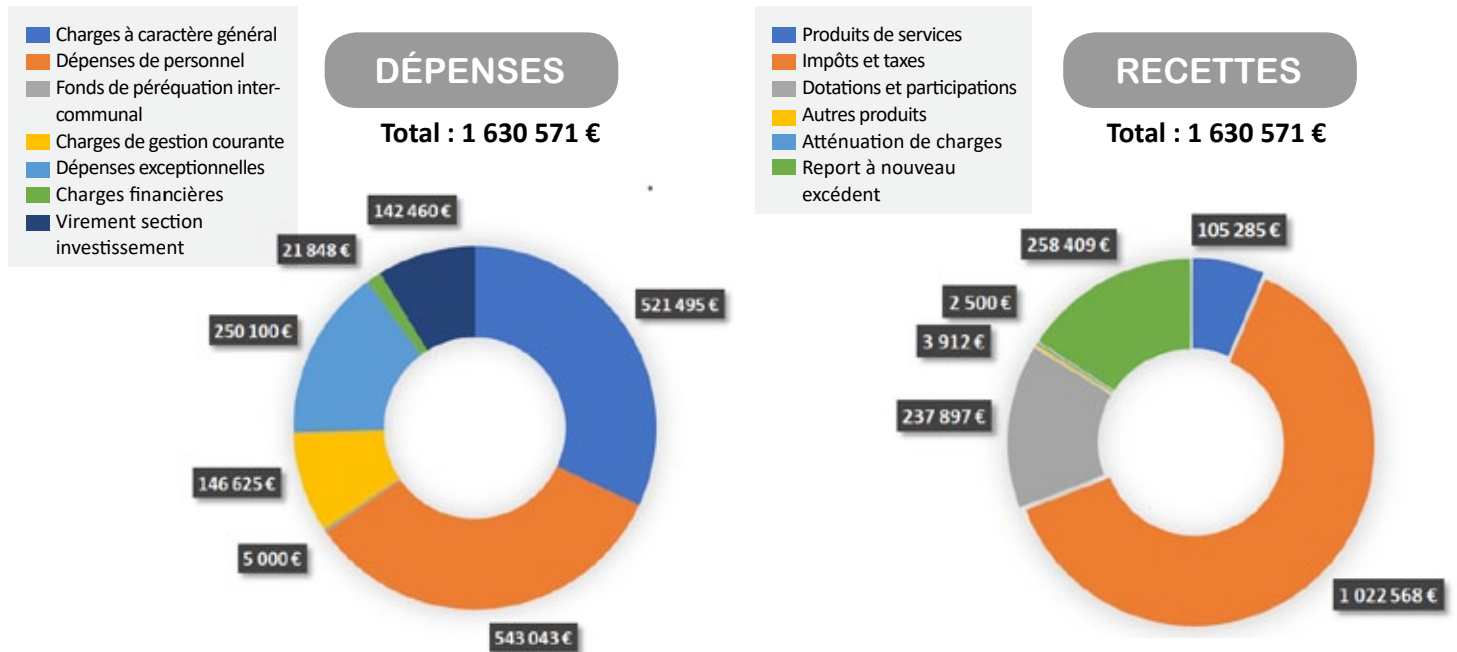
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement comprennent toutes les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par l'équipe municipale. Elles concernent les dépenses à caractère général (eau, électricité, fournitures scolaires, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, cantine, Alae...), les charges de gestion courantes (indemnités, subventions aux associations, contribution aux organismes de regroupement, subvention au CCAS, ...), les charges financières et les dépenses de personnel liées à la masse salariale.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les produits de services, les impôts fonciers communaux, les dotations de l'Etat et de Toulouse Métropole.

FONCTIONNEMENT 2024



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées en grande partie de l'épargne réalisée grâce aux excédents de fonctionnement des dernières années.

C'est avec ces économies, réalisées année après année grâce à une gestion rigoureuse, que la commune peut assurer une part importante du financement de ses investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Cet autofinancement est complété, pour les années 2023 et 2024, par les recettes ci-dessous :

- L'Etat, le Conseil Départemental et la CAF, partenaires toujours présents pour notre commune, (993 813 €)
- L'emprunt auprès de l'AFL, (500 000 €)
- La cession des terrains, (1 000 060 €)
- Le remboursement de la TVA. (100 443 €)

INVESTISSEMENTS 2024

- Equipements et aménagements : Mobilier urbain, remorque, récupérateur d'eau, lave-vaisselle école, outillage, panneaux, terrasse salle des fêtes, arbres 251 770 €
- Isolation toiture du presbytère 6 000 €
- Rénovation toiture atelier municipal 47 000 €
- Cœur de village (bâtiment scolaire) 1 520 605 €
- Aménagements voirie et paysager du cœur de village 664 083 €

Total : 2 489 458 €

Hélène CAMPLO-ROBERT
Adjointe déléguée aux finances, à la vie économique et à l'administration générale



LES JEUNES ÉLUS DU CMEJ

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est composé d'enfants élus pour 2 ans dans les classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème. Il se réunit périodiquement en séance de travail sous la direction du directeur de l'ALAE, Frédéric DURA, et tous les trimestres se tient un conseil municipal du CMEJ, en présence de Véronique DOITTAU et des élus délégués à l'Enfance, Elodie AUMONIER et Frédérique LION, dans la salle du conseil, où les jeunes présentent leurs projets et les actions à mettre en œuvre.

Nous avons le plaisir de vous les présenter ainsi que leur profession de foi.



Arthur (6ème) :

« Je souhaite représenter les idées des jeunes, créer de nouvelles choses. Je propose de créer des activités sportives, des loisirs créatifs, et de veiller au bien-être des appareils électroniques ... »



Charlotte (6ème) :

« Je suis candidate pour défendre mes idées et rendre Mons meilleur. »



**Jules (CM1) :**

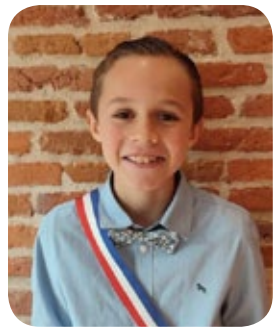
« Être élu au CMEJ est une fonction qui me tient à cœur car je souhaite m'impliquer dans le bien vivre ensemble de ma commune. J'aimerais travailler sur la biodiversité et l'écologie (moins de déchets à l'école) et plus de plantes, les loisirs (une nouvelle aire de jeux vers l'école), un pédi-bus pour les petits... »

**Lucile (CM1) :**

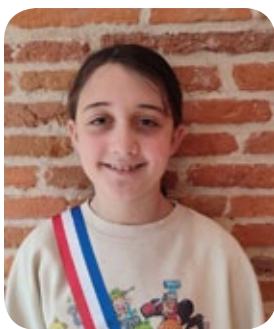
« Mon rêve est d'être élue au CMEJ car j'adore organiser des événements, et je serai très contente de le faire pour tous les Monsois. Par exemple organiser des jeux géants en plein air vers le city stade à Monaco. J'aimerais aussi organiser des ateliers créatifs... »

**Lucie (CM2) :**

« Je voudrais représenter les enfants de Mons et participer à la vie de mon village. Pouvoir organiser des événements pour que les personnes de toute génération se rencontrent (un escape game géant dans Mons). J'aimerais mettre en place un jumelage pour que nous rencontrions des enfants d'autres pays. J'aimerais aussi qu'il y ait des pistes cyclables pour aller vers d'autres communes. »

**Florian (CM1) :**

« Je souhaite représenter la parole de mes camarades. Participer à la mise en place de nouveaux projets, mieux connaître mon village et son fonctionnement. Créer un parcours santé pour faire le tour du village. Aider ma commune à continuer une attitude plus éco-responsable... »

**Amandine (CM2) :**

« Je souhaite représenter mes camarades. Je souhaite améliorer les conditions de vie dans Mons : planter des arbres, faire des jeux pour ramasser les déchets, installer des ruches, sensibiliser les habitants à faire des économies d'énergie. Organiser des repas de quartier. Je souhaite partager mes idées au CMEJ. »

**Valentin (CM2) :**

« Je suis candidat pour représenter les élèves de Mons. J'aimerais qu'on trouve des solutions pour protéger notre planète. Je voudrais aussi développer la culture et les arts. M'engager auprès de ceux qui ont besoin d'aide en faisant une collecte de jouets... »

**Théodore (6ème) :**

« Faire une journée porte ouverte pour que tous les parents viennent présenter leur métier. Faire une journée où tous les élèves aident les employés municipaux et regardent comme leur travail est important. Faire une semaine sans écran. Visiter le potager avec les élèves et les parents. »

**Violette (CM1) :**

« Je suis candidate pour améliorer des choses dans Mons et représenter les enfants et les jeunes. Organiser une journée sans écran. Faire une grande exposition d'œuvres d'art d'enfants. Organiser des mini Jeux Olympiques. Organiser un grand tournoi de foot mixte... »

Frédérique LION,
Adjointe déléguée à l'Enfance
et Petite Enfance



En 2020, de par nos engagements en faveur de la biodiversité, **notre commune a été labellisée « Territoire Engagé pour la Nature »**, reconnaissance régionale et nationale portée par l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Après 3 ans d'actions conjointes entre les élus, les agents communaux et les Monsois, l'heure est au bilan :

ACTION 1 Gestion des espaces verts et naturels de la commune en faveur de la Biodiversité

Riche de nombreux espaces verts qui confèrent à notre commune son identité rurale, l'objectif était de pouvoir adapter leur gestion à leur usage, en réduisant autant que faire se peut l'impact sur la biodiversité. Aujourd'hui, ce sont 4,2 ha (dont 2 ha en ville) de boisements, prairies urbaines ou sauvages qui bénéficient d'une gestion différenciée assurée par nos agents, avec des interventions raisonnées (calendrier et hauteur des tontes adaptés).



Retrouvez toutes les informations sur la gestion de ces espaces sur le site internet de la mairie, onglet Environnement / Gestion différenciée ainsi que dans l'article ci-dessous

LA GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS SE POURSUIT...

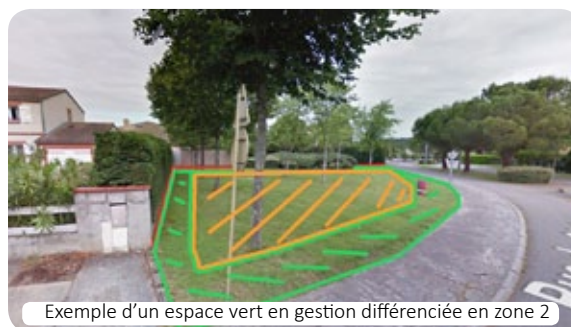
La fraîcheur de l'hiver a aujourd'hui laissé place à la douceur printanière et avec elle, le développement et la croissance de la flore de nos espaces verts.

Après plusieurs années d'expérimentation dans le village, un travail collaboratif important entre les agents et les élus sur le terrain avec notamment l'acquisition de matériel adapté mais aussi grâce à vos retours constructifs, nous avons cette année reconstruit la gestion de l'intégralité des espaces verts de la commune.

Ainsi, après un premier passage de tonte d'homogénéisation en début de saison, nos espaces verts s'exprimeront au fil de l'année selon 3 types d'entretien, répondant tous à des critères de sécurité, d'accessibilité, d'usages et de préservation de la nature :

Zones 1 – Cheminements, croisements et petits espaces verts < 300m² : tonte régulière permettant l'accessibilité/visibilité.

Zones 2 – Espaces verts > 300m² : tonte régulière des pourtours et limites de propriétés jusqu'en été puis tonte intégrale de la végétation sèche après floraison.



Une attention particulière sera apportée aux clôtures et murets avec le maintien d'une fine bande enherbée, limitant les projections et coups de lames.

Zones 3 – Espaces naturels (prairies) : maintien de cheminements tondus puis fauche intégrale à l'automne.

Retrouvez toutes les informations relatives à la conduite de la gestion différenciée sur le site internet de la mairie, onglet Environnement.



Pour toute demande relative à l'organisation d'une manifestation sur un espace vert, merci d'anticiper celle-ci au **minimum 3 semaines avant** auprès de l'accueil de la mairie.



3 ANS D' ACTIONS ENSEMBLE POUR LA NATURE DE NOTRE VILLAGE

ACTION 2 Plantation d'essences indigènes et de variétés fruitières anciennes dans le village



Dans le but de créer de nouveaux espaces arborés (vergers, haies, bosquets) aux fonctions variées tant pour la biodiversité que pour les Monsois, de nombreuses plantations ont été réalisées depuis 2020. Ainsi, 4 chantiers participatifs ont permis la plantation de plus de 400 arbres et arbustes sur les secteurs de Monac, autour de l'école ou le long du chemin de Montauriol. Un grand merci aux Monsois de tous âges qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour construire ce bien commun !

ACTION 3 Mieux connaître et lutter contre les espèces exotiques envahissantes avec l'appui des citoyens et des écosystèmes

Ces dernières années, nous vous avons associés pour mener une lutte acharnée contre l'une de ces espèces : le moustique tigre ! Grâce au soutien sans faille des bénévoles de la « Brigade du Tigre monsoise », nous avons pu vous informer mais aussi vous former pour agir de manière concertée : réduction des gîtes larvaires, piégeage, communication dans les quartiers... Plus de 200 pièges sont aujourd'hui disséminés chez les Monsois.

La lutte continue : retrouver toutes les consignes sur le site de la mairie, onglet Environnement, « Moustique tigre ».

Fin 2023, nous avons renouvelé notre candidature TEN et celle-ci a été acceptée. Nous pourrions donc continuer à agir ensemble pour la biodiversité et notre cadre de vie à travers des actions comme un « Plan Arbre à Mons », des ateliers/conférences pour accueillir la biodiversité dans nos jardins ou encore la réalisation de sentiers pédagogiques.

LES ARBRES DE NOTRE VILLAGE : AUJOURD'HUI & DEMAIN ?

Toute première action inscrite dans notre programme « **Territoire Engagé pour la Nature 2023-26** », nous vous avons proposé le 13 décembre dernier de participer à une conférence autour des arbres en ville et du lancement d'un plan d'actions autour des arbres en ville à Mons.

Animée par Alexandra DÉsirÉE, de l'association Arbres et Paysages d'Autan, et les élus délégués à l'Environnement, cette soirée a rassemblé une trentaine de personnes. Curieuses, elles ont exprimé un vif intérêt en posant de nombreuses questions sur l'écologie des arbres et des arbustes, ainsi que sur leur entretien. De plus, elles ont partagé leurs idées pour les actions futures à mener à Mons.



L'inventaire des arbres monsois effectué par des bénévoles et des élus, a été présenté. À cette occasion, les élus ont lancé un appel pour former un groupe de réflexion sur ce sujet et pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de plantation et de remplacement d'arbres.

Pour plus d'information ou faire part de votre intérêt, **contactez Solange Hollard : s.hollard@mairie-mons.com**

Mickaël NICOLAS,
Conseiller municipal

CANICULES PLUS FRÉQUENTES ET SÉVÈRES ...



ECONOMISONS L'EAU POTABLE

ANTICIPONS EN COLLECTANT L'EAU DE PLUIE !

Réduit la quantité d'eau prélevée sur le réseau : une économie pour chacun et pour la collectivité

Un potager de 100m² demande 4 à 5m³ pour 45 à 60 jours d'autonomie



L'eau de pluie est une ressource à laquelle tout le monde a accès et qui nous rend plus autonomes : c'est la seule eau utilisable sans restriction.

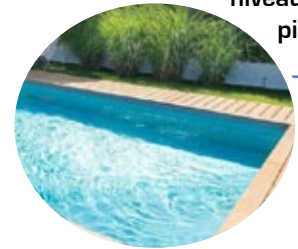
Durant l'été 2023 nous avons eu des périodes importantes de restriction d'usage de l'eau, niveau alerte puis niveau crise, avec interdiction d'arroser massifs et jardins (sauf jeunes arbres et potager entre 20h et 8h), de laver sa voiture, de remplir ou mettre à niveau sa piscine.

La capacité est bien présente puisqu'à Mons un toit de 100m² permet de collecter 60m³ d'eau par an.

L'eau de pluie, non calcaire, non chlorée est très appréciée des plantes



Autorise la mise à niveau des piscines



Pour aller plus loin dans l'utilisation de l'eau de pluie :

Vous pouvez aussi l'utiliser pour le remplissage de la chasse d'eau des WC, le lavage des sols, l'alimentation du lave-linge. L'arrêté du 21 août 2008, mis à jour le 17 mars 2023, relatif à la récupération des eaux de pluie, précise qu'elle peut être utilisée pour un usage personnel, à l'intérieur de la maison, sous certaines conditions techniques et réglementaires.

MISE EN OEUVRE DU STOCKAGE



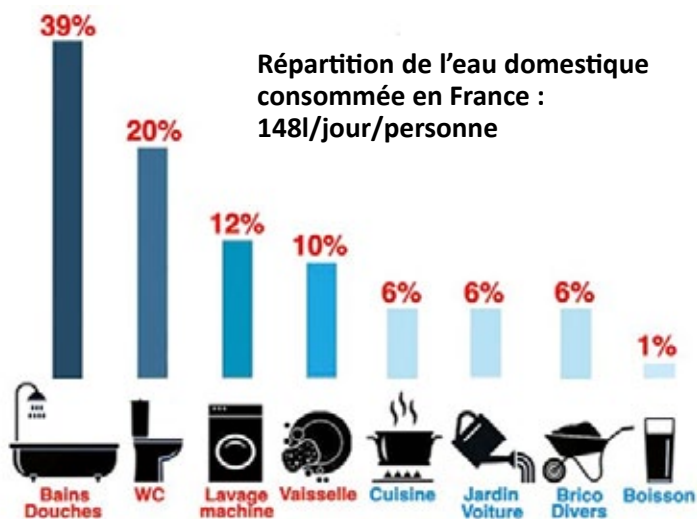
Il existe différents modèles de récupérateurs d'eau de pluie. (à raccorder sur la descente de gouttière)

- citerne souple : 1 000 à 5 000 litres hors sol : 320 à 600 € / 1 000 à 5 000 litres enterrée : 2 000 à 3 000 €
- citerne en béton : 1 000 à 5 000 litres enterrée : 1 000 à 2 000 €



Pour approfondir le sujet (renseignements, retours d'expérience) rejoignez d'autres Monsois motivés et manifestez-vous : groupeeauair@mairie-mons.com





ECONOMISONS L'EAU AU QUOTIDIEN !

Des gestes simples à adopter, sans perte de confort



- **Je détecte les fuites** en vérifiant le compteur : j'économise 100 L/j pour un robinet qui goutte, 600 L/j pour une chasse d'eau qui fuit.
- **Je choisis la douche** (3 à 4 mn) : j'économise 100 L/bain.
- **Je ferme le robinet** pendant rasage, lavage des dents, des mains : j'économise 10 L/mn.
- **J'équipe les robinets de mousseurs** : j'économise 50% d'eau.
- **J'installe une douchette économe** : j'économise 75% sur la douche.
- **J'installe une chasse d'eau éco** ou astuce : je place une brique dans le réservoir.



- **Je limite l'évaporation** : je dispose un paillage épais (5 à 10 cm) aux pieds des plantes, j'installe de l'ombre sur les cultures (canisses, plantes grimpantes, filet).
- **Je limite les apports d'eau** : j'arrose la nuit avec un système économe (programmateur + goutte à goutte, tuyau suintant, oyas).
- **Je limite les besoins en eau** : je choisis des plantes adaptées à la sécheresse et à la chaleur.
- **J'économise 200 à 400 L d'eau à chaque lavage de voiture** : je choisis une station qui recycle l'eau ou je lave sans jet avec bassine et éponge.

Mon **Ô SCORE** $\frac{X}{10}$

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fuites | <input type="checkbox"/> Paillage |
| <input type="checkbox"/> Douche | <input type="checkbox"/> Irrigation éco |
| <input type="checkbox"/> Mousseurs et douchette éco | <input type="checkbox"/> Lavage voiture éco |
| <input type="checkbox"/> Electroménager Ôéco | <input type="checkbox"/> Plantes adaptées |
| <input type="checkbox"/> Chasse d'eau éco | |
| <input type="checkbox"/> Chauffe eau isolé | |



Plus d'information / Contact :
groupeeauair@mairie-mons.com

PLAN DU CŒUR DE VILLAGE



Le Projet d'Aménagement Urbain du cœur de village va entrer dans sa phase opérationnelle en continuité des travaux de restructuration de l'école Thomas Pesquet.

Les travaux vont commencer courant juin et se dérouleront donc pendant l'été pour occasionner le moins de gêne pour la circulation autour de l'école. L'opération devra être terminée pour la prochaine rentrée scolaire.

Ces travaux concernent la création d'un parking de 24 places attenant au nouveau bâtiment de l'école et accessible depuis la rue de la Seilhonne, la réalisation d'un arrêt bus scolaire, servant aussi de dépose minute le long de cette même rue, la réalisation d'un parvis piéton devant l'école et les aménagements des abords.

En suivant, le chantier se déplacera en remontant vers le nord avec : une modification du tracé de la rue des écoles, la réalisation d'un parking parallèle à la rue de la Seilhonne avec entrée et sortie distinctes, la réalisation d'un espace vert arboré avec des cheminements piétons et une nouvelle aire de jeux pour enfants, la création d'une nouvelle place de village en contrebas des bâtiments commerciaux. Cette place permettra l'organisation de manifestations, d'implanter le marché des producteurs du vendredi et de donner un espace accessible aux commerçants ; elle permettra également le jeu de boules.

L'ensemble sera très largement planté d'arbres. Une mission d'aménagement paysager a été confiée à un cabinet spécialisé.

Enfin, la place du Languedoc sera réaménagée avec une meilleure offre de places de stationnement devant les commerces et la végétalisation d'un îlot central.

L'ensemble de ces travaux doit être terminé courant Juin 2025.

Pour préserver les pins de la rue des écoles, le plan d'aménagement a été modifié sur la voie descendante de la rue des écoles.

Bernard PROUST,
Adjoint délégué au Patrimoine

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE THOMAS PESQUET

Les travaux de construction du nouveau bâtiment scolaire avancent normalement et l'objectif de mise à disposition pour la prochaine rentrée scolaire est tenu.

Extérieurement vous pouvez observer le bâtiment dans sa version quasi définitive avec du béton brut en rez-de-chaussée. Le bardage bois à l'étage sera posé ultérieurement. Le cloisonnement et le doublage sont en cours de même que l'intervention des corps d'état techniques (électricité, chauffage, réseaux) en suivant l'avancement.

Le modelage des abords extérieurs et les travaux des réseaux extérieurs seront terminés en avril.



Une première « débitumisation » partielle de la cour

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'école, une première « débitumisation » partielle de la cour a été faite côté bâtiment cantine.

Un espace vert entrecoupé de cheminements ludiques a été aménagé sur une superficie d'environ 200 m² avec la plantation de 15 arbustes et de 12 arbres. L'engazonnement a été effectué en mars.

Après la mise en service du nouveau bâtiment, la démolition des bâtiments préfabriqués permettra la réalisation d'espaces verts largement arborés.

Bernard PROUST,
Adjoint délégué au Patrimoine

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

DÉPOSER UN DOSSIER D'URBANISME

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent s'effectuer à l'accueil de la Mairie ou de manière dématérialisée.

Vous avez un projet d'aménagement ou de construction et vous ne savez pas quelle autorisation d'urbanisme déposer ou comment constituer votre dossier ? : la fiche ci-contre pourra vous aider.

ENCORE UN DOUTE ?

Pour toute question concernant vos demandes de permis, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service Urbanisme : urbanisme@mairie-mons.com



DES TRAVAUX À VOTRE DOMICILE NÉCESSITANT UNE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ?

(toupille à béton, grue, camion benne...)

> Il est nécessaire de demander une autorisation préalable à la mairie. Un formulaire est à votre disposition sur notre site, rubrique Voirie et travaux.

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



Une belle édition 2023 pour Automn'Art

Le salon Automn'Art s'est tenu les 18 et 19 novembre 2023. La mission d'Automn'Art est de faire connaître localement les artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs qui vivent à Mons. Nous avons de la chance d'avoir autant de talents qui se renouvellent en permanence !

Nous avons réuni cette année 10 exposants, mais aussi les élèves des ateliers de peinture adultes et enfants que Claire ALLARD-MOURIER anime dans le village.

Les œuvres présentées ont révélé des approches différentes, des techniques multiples, des inspirations très personnelles.

Cette année, certains visiteurs ont eu la chance d'observer des artistes en pleine création, ce qui a éveillé leur curiosité. Ils ont pris le temps d'observer attentivement la technique des peintres qui se sont prêtés au jeu.

Les visiteurs du week-end et les enfants de l'école ont pu exprimer leur coup de cœur parmi la centaine d'œuvres exposées. C'est Claire ALLARD-MOURIER qui a remporté les suffrages pour l'ensemble du public avec son œuvre « **Le martyr de Saint-Saturnin** », œuvre très complexe techniquement, riche d'histoire et rappelant bien sûr notre église Saint-Saturnin!

Claire ALLARD-MOURIER a reçu le diplôme du « Coup de cœur » du public monsois avec beaucoup d'émotion. Cette artiste-peintre avait déjà été récompensée dans la région, notamment au Salon des arts de Balma en 2016.

Nous tenons à remercier les artistes pour leur fidélité et le plaisir, que nous partageons avec eux, à participer à cette exposition.

Françoise GARRIGUES,
Conseillère municipale,
Vice-présidente de la CEM Culture



Soirée de la journée internationale des droits de la femme

Dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme du 8 mars, nous avons accueilli, dans la salle des fêtes l'exposition « Femmes inspirantes, femmes remarquables » prêtée par Toulouse Métropole.

La diversité des profils des femmes exposées montre que de gros progrès ont été faits en terme d'émancipation de la femme. Mais cela reste fragile et il est toujours très difficile de s'intégrer ou de se projeter dans certains domaines quand on est une femme...



Le 9 mars, nous avons aussi accueilli la **Compagnie Anne ma sœur Anne**, qui a joué la pièce « **La belle éveillée** » d'après le conte de Gaël AYMON. Cette pièce, transposition habile de La belle au bois dormant, propose une vision moderne de la place de la femme dans la société. Anne BOURGÈS, comédienne et metteuse en scène, était déjà bien connue à Mons car elle a donné des cours de théâtre pendant une dizaine d'années dans le passé. Cela a été un vrai plaisir de la recevoir à Mons. Elle était accompagnée au piano par Marion DINSE.

A la suite du spectacle il y a eu un temps d'échange informel et très apprécié par le public !

La commission culture était à l'origine de ce projet, elle a toujours à cœur de mettre en valeur le spectacle vivant pour tous.

Françoise GARRIGUES,
Conseillère municipale,
Vice-présidente de la CEM Culture



Soirée lecture « Le petit prince » de Saint-Exupéry

« On ne voit bien qu'avec le cœur.
L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Le samedi 13 janvier de nombreux Monsois, petits et grands, ont eu le plaisir de découvrir ou redécouvrir le texte poétique d'Antoine de Saint-Exupéry, « le petit Prince ». Les enfants ont été captivés par les dessins de Saint-Exupéry tandis que les plus grands ont prêté une oreille attentive. Une touche d'émotion a ponctué cette belle après-midi de lecture à quatre voix.

Nous attendons avec impatience le prochain spectacle lecture !



Nous attendons avec impatience le prochain spectacle lecture !

Jacques BELLEGUEULLE,
Membre de la CEM Culture

1^{ER} ATELIER du groupe ALIMENTATION DURABLE



Des crêpes revisitées pour une meilleure santé !

Fin janvier, les habitants du village ont eu l'opportunité de participer à tout premier atelier Crêpes Santé, organisé par le groupe Alimentation Durable de la Commission Extra-Municipale Transition Ecologique.

Cet événement inaugural a rencontré un vif succès, marquant le début d'une série d'ateliers destinés à promouvoir un mode de vie sain et respectueux de l'environnement.

Cet atelier novateur, animé par la naturopathe monsoise Claire AUBAZAC, a rassemblé une petite vingtaine de participants, composée à parts égales d'adultes et d'enfants. Ensemble, ils ont eu l'occasion de tester les différentes recettes élaborées par Claire à partir de produits approvisionnés localement, notamment au marché chez Léo ou Ô Marché de Mani. Les laits végétaux et les farines variées ont ouvert la porte à de nombreuses variantes lors de cet atelier, qui s'est conclu par une délicieuse dégustation. Nous remercions chaleureusement l'APE pour le prêt des crêpières.



Le groupe Alimentation Durable vous encourage à partager vos idées et suggestions pour les futurs ateliers. Suite à un sondage mené auprès des participants, deux sujets ont particulièrement retenu l'attention : la cuisine végétale et les plantes sauvages comestibles.



Votre participation active est essentielle pour façonner des événements qui répondent à vos besoins et intérêts. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur vos envies !

**Contacts : Stéphanie BRU & Jean-Marie ROUVIÈRE
Email : transitionecologique@mairie-mons.com**

Stéphanie BRU
Membre de la CEMTE- Alimentation Durable



MOTO CLUB MONS



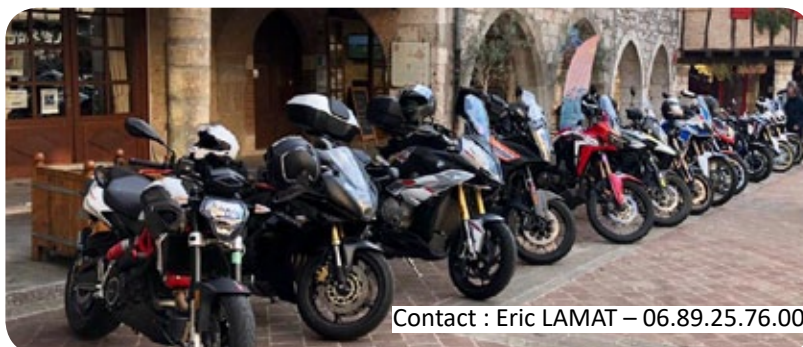
Vous habitez Mons et vous roulez à moto, venez rejoindre le premier club moto du village !



Une trentaine de motards monsois se partagent un groupe WhatsApp pour l'organisation de la petite sortie dominicale au road-trip sur plusieurs jours.

Aucun frais d'inscription, juste le plaisir de rouler ensemble.

Gazzz !



Contact : Eric LAMAT – 06.89.25.76.00

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES :



Participation citoyenne

La réunion publique du 7 février, organisée à l'initiative de Madame le Maire, sur la question des cambriolages, a rassemblé plus d'une centaine de Monsoises et de Monsois. Elle s'est déroulée en présence du commandant de gendarmerie de la Communauté de Brigades de Balma, le capitaine Christophe DUVAL, et du référent délégué à la sécurité, nouvellement désigné, Bernard PROUST.

Elle a permis, dans un premier temps, de faire un point sur le phénomène de recrudescence de cette délinquance qui touche notre commune mais aussi ses alentours, puis, de présenter le dispositif d'alerte mieux connu sous le nom de « **Participation citoyenne** ». Celui-ci consiste à créer une chaîne d'alerte privilégiée entre les forces de l'ordre et les habitants volontaires ou « référents de quartier ».

A ce jour, **16**
Monsoises et
Monsois ont
présenté leur
candidature.

Vous souhaitez participer à ce dispositif et devenir acteur de la tranquillité dans votre quartier : faites-vous connaître ainsi que vos motivations à contact@mairie-mons.com.



Opération « Tranquillité Vacances »

A l'occasion de vos départs en congés, vous avez la possibilité de vous inscrire à l'Opération « Tranquillité Vacances ». C'est un dispositif gratuit. Le principe est simple : vous pouvez solliciter la Gendarmerie pour surveiller votre logement durant votre absence. Les forces de l'ordre procéderont à des patrouilles régulières devant votre domicile afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'intrusion.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la commune : <https://mairie-mons.com/demarches-et-services/securite>

COURRIER DES LECTEURS : Seront publiées dans cette rubrique, les lettres envoyées par nos lecteurs qui veulent partager un regard bienveillant ou des idées constructives sur notre village.

Lettre de soutien à l'équipe des Infirmières de Mons

« Permettez-moi de me présenter en préambule à cet article. Mon nom est Primo Tamburini, de nationalité italienne, je réside à Mons depuis 37 ans. Mon histoire avec les infirmières de notre village remonte à quelques années, alors que j'avais moi-même besoin de leurs soins. Au fil du temps, leur assistance s'est étendue à ma femme, Stefania, qui a lutté contre la maladie d'Alzheimer pendant de longues années. Leur dévouement a été un soutien précieux dans cette période délicate de nos vies.

Cette équipe est composée de cinq membres exceptionnels, Emmanuelle, Heidi, Paula, Charline et Anna. Depuis leur bureau, situé sur la Place du Languedoc, elles forment un groupe compétent et attentif qui offre une gamme complète de services de santé, tout en incarnant l'esprit de solidarité et de service à la communauté. Chacune apporte une expertise unique, contribuant ainsi à créer un environnement de soins exceptionnel.

Leur professionnalisme exemplaire se reflète dans chaque interaction avec les patients. Toujours soucieuses de mettre les patients à l'aise, elles savent comment créer un environnement rassurant, même dans les situations médicales les plus délicates. Leur présence apporte non seulement des soins médicaux, mais aussi un soutien moral précieux, en particulier pour les personnes seules ou vulnérables.

En conclusion, l'équipe d'infirmières exerçant à Mons incarne le cœur battant de la santé et du bien-être de cette charmante commune. Leur engagement envers la population locale, leur expertise et leur esprit de camaraderie font d'elles de véritables héroïnes du quotidien. Mons a la chance inestimable de les avoir à ses côtés, veillant sur la santé de tous. »

Primo Tamburini, le 27 Août 2023

ÉLECTIONS EUROPÉENNES,

scrutin du 9 juin 2024



Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont **élus pour cinq ans** selon les règles de la **représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne**. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

À l'issue des prochaines élections européennes organisées le 9 juin 2024 en France, la **France enverra 81 élus au Parlement européen**, au lieu de 79 actuellement. Après les élections de juin 2024, le Parlement européen comptera 720 eurodéputés (contre 705 à ce jour).

Conditions de vote :

- **Inscriptions sur les listes électorales 2024** jusqu'au **3 mai 2024**
- **Vote par procuration** : la démarche est entièrement dématérialisée : Désormais, **pour les seules élections européennes**, l'électeur ayant effectué sa **démarche en ligne** (télé-procédure) pour faire établir une **procuration**, sera dispensé de déplacement à la gendarmerie **s'il «atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié»**, à savoir le service en ligne France identité.
- **Validité des bulletins de vote imprimés par les électeurs** : les bulletins imprimés en noir et blanc sur papier blanc à partir des modèles produits par les candidats et ne comportant pas de mention manuscrite ne sont pas nuls.

Destruction volontaire d'une haie...

Ces dernières semaines, nous avons eu la tristesse de constater la destruction d'une haie ornementale sur la rue du Château de Mons dans le quartier du domaine de Souleilla.

Cet acte malveillant constituant une atteinte volontaire au bien public, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



Signature de la Convention Territoriale Globale

Le 13 janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux, **Véronique DOITTAU** a signé la **Convention Territoriale Globale** avec le président de la CAF. Cette convention, signée pour une durée de **5 ans**, vise à développer **3 grands axes** mis en évidence lors du diagnostic de notre territoire :

- **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse** : Continuer à promouvoir les actions du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et l'encourager dans de nouveaux projets, permettre l'épanouissement scolaire des écoliers dans un cadre toujours plus accueillant, et s'appuyer sur le Foyer Rural de Mons et ses sections pour les ados pour favoriser l'engagement des jeunes dans le bénévolat et la vie citoyenne.
- **Animation sociale** : Suite à la mise en évidence par le diagnostic d'une part non négligeable de seniors dans la population, valoriser l'offre de service déjà existante à cette frange de la population, en développant des actions d'accompagnement dans le numérique et profiter de toutes les occasions pour développer les liens intergénérationnels.



- **Parentalité** : Soutenir les parents dans leur rôle, leur proposer des débats, des conférences sur différents sujets de société.

La CTG comporte également un volet financier, appelé «bonus territoire». C'est une aide complémentaire versée aux structures soutenues financièrement par une Collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles. Cette subvention vise à favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs périscolaires.

Frédérique LION,
Adjointe déléguée à l'Enfance
et Petite Enfance



DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION ILLIWAP

RECEVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE EN TEMPS REEL !

Illiwap, nouvelle application gratuite d'information de la Mairie, mise en place l'été dernier, a déjà conquis plus de 260 Monsois !

260
MONSOIS sur
ILLIWAP

Travaux, infos, alertes, agenda ... Illiwap permet de vous tenir informé de toute l'actualité de la commune en temps réel sur votre smartphone 24heures/24 et 7 jours/7. Respectueux de la vie privée, Illiwap (disponible sur iOS et Android) ne récolte aucune donnée personnelle et fonctionne sans publicité.

Aujourd'hui, près de 2 000 communes l'on adopté.

Rien ne vous empêche donc, de vous abonner à d'autres mairies utilisant cette application : citons par exemple Flourens, Rouffiac, St Pierre de Lage...

Illiwap ne se limite pas aux mairies et permet un accès à des "Stations liées". **Pour notre commune, 5 stations liées ont été créées et diffusent ainsi leurs informations sur Illiwap : le CCAS, et 4 associations : A cœur joie, Le réveil des potagers, Mons Foyer rural et le Tennis club de Mons.** La fonctionnalité "Mes Signalements", disponible depuis le menu général, vous permet également d'émettre facilement et rapidement des signalements avec photo si vous constatez des incidents, problèmes ou situations dangereuses. La Mairie en sera avertie en temps réel.

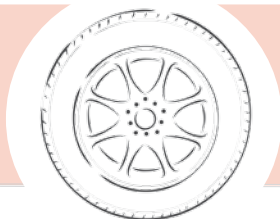
Il ne vous reste plus qu'à vous lancer avec ILLIWAP !

- 1- téléchargez l'application
- 2- recherchez « mairie de mons »
- 3- cliquez sur « s'abonner »

Jérôme GALINON,
Conseiller municipal

la solution de covoiturage de Tisséo Voyageurs opérée par KAROS

Pratique, économique, écologique... vous avez tout à gagner à partager vos trajets du quotidien !



QUELS SONT LES AVANTAGES A COVOITURER AVEC LE SERVICE COVOITÉO ?

Le covoiturage quotidien présente plusieurs avantages : faire des économies, rencontrer de nouvelles personnes et réduire son impact environnemental. **C'est une bonne manière de changer ses habitudes de mobilité !**

ÉCONOMIQUE

En tant que conducteur, vous pouvez économiser en moyenne 97€ par mois. En plus, vous pouvez **bénéficier de 100€ de prime covoiturage**, selon votre éligibilité. En tant que passager, vos covoiturages sont à des tarifs comparables au prix d'un ticket de métro. Et vos 10 premiers covoiturages sont offerts !

CONVIVAL

En partageant votre voiture, que vous soyez conducteur ou passager, c'est **l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes** et de créer de nouveaux liens sociaux.

ÉCOLOGIQUE

En covoiturant, vous **réduisez vos émissions de CO₂ de 87kg** en moyenne par mois.

Téléchargez l'appli

COMMENT ÇA MARCHE L'APPLICATION COVOITÉO ?

Avec Covoitéo et Karos, la recherche de covoitureurs devient facile et automatique ! Commencez par télécharger l'application « Covoitéo par Karos », le service de covoiturage de Tisséo Voyageurs, et créez votre compte.

LE COVOITURAGE PRO

Si votre entreprise a signé un contrat « Covoitéo Pro » dans le cadre de son plan mobilité pour promouvoir le covoiturage auprès de ses salariés, vous pouvez bénéficier d'une **participation de votre employeur pour covoiturer**. Renseignez-vous auprès de votre entreprise !

* sous conditions : même jour et trajet covoitéo = 10 km, 1 fois par mois, franchise 10 euros (au grand, si l'employeur a signé un contrat «COVOITÉO Pro» avec Tisséo Voyageurs)

TRIBUNE DU GROUPE MINORITAIRE

Dans ce contexte d'inflation, manifestations, guerre aux portes de l'Europe, les élus sont confrontés à la maîtrise des dépenses tout en répondant aux attentes des administrés. Nous allons débattre prochainement du budget communal comprenant les dépenses courantes de fonctionnement et les projets d'investissements. Nous serons des élus attentifs mais également constructifs dans le respect de notre mandat. Les travaux englobés dans le projet « cœur de village » sont lourd financièrement. L'extension du groupe scolaire avoisine le 2.7 M€, et les futurs aménagements urbains 2.0M€. Nous apporterons, sans parti pris, notre participation aux différentes

phases de ces travaux, des lors que la municipalité nous sollicitera. Nous avons débattu lors du dernier conseil municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Toulouse Métropole. Ce projet doit amener l'instauration du futur PLUih définissant les nouvelles règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire Métropolitain. Ce PADD technocratique, à l'accent écologique prononcé, ne tient pas à notre avis suffisamment compte des particularités des territoires ruraux, bloquant leur développement. Il en va du devenir de nos communes.

Malika BAREIL, Anne DEVIGNOT, Georges HENRY,
Jean-Claude LAFFONT

CONDITIONS D'AIDE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Pour prétendre à une aide, le niveau de dépendance d'une personne âgée, est systématiquement évalué. C'est le groupe iso-ressources (GIR) qui permet de définir celui-ci. Suivant le GIR auquel la personne appartient, elle peut prétendre à l'attribution d'aides. Pour définir administrativement le niveau de dépendance d'une personne, on utilise ce que l'on appelle la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie Groupe Iso-Ressources). Il s'agit d'un questionnaire qui porte sur dix variables, notamment physiques et psychiques, qui mesurent le niveau d'autonomie d'une personne.

- **La cohérence** : la personne est-elle capable de parler ou d'agir de façon sensée ?
- **L'orientation** : la personne se repère-t-elle dans le temps et dans l'espace ?
- **La toilette** : la personne est-elle capable de faire sa toilette seule ?
- **L'habillement** : la personne peut-elle s'habiller et se déshabiller sans aide ?
- **L'alimentation** : la personne peut-elle se servir des aliments et manger toute seule ?
- **L'hygiène de l'élimination** : la personne souffre-t-elle d'incontinence ?
- **Les transferts** : la personne peut-elle se lever, se coucher et s'asseoir ?
- **Les déplacements intérieurs** : la personne peut-elle se déplacer à l'aide d'une canne, d'un déambulateur ou d'un fauteuil roulant ?
- **Les déplacements à l'extérieur** : la personne peut-elle se déplacer seule hors de chez elle ?
- **La communication à distance** : la personne peut-elle utiliser le téléphone, une alarme, une sonnette ?

QUI EST CONSIDÉRÉE COMME UNE PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE ?

À l'aide des notations de la grille AGGIR, six indices GIR sont définis pour caractériser les niveaux de dépendance d'une personne (ci-après classés de manière décroissante) :

GIR 1 : ce sont les personnes confinées au lit ayant perdu leurs moyens physiques et mentaux qui nécessitent une présence indispensable et continue.

GIR 2 : il concerne les personnes confinées au lit ou au fauteuil roulant ayant encore une partie de leur capacité mentale qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités

GIR 3 : il s'agit des personnes ayant leur autonomie mentale mais qui ont besoin d'une aide plusieurs fois par jour.

GIR 4 : il s'agit des personnes qui peuvent se déplacer mais qui doivent être aidées pour la toilette et l'habillement.

GIR 5 : il s'agit des personnes autonomes mais qui ont besoin quand même d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : personnes non dépendantes.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE ?

La personne âgée relevant des **GIR 1 à 4** peut prétendre, si elle a au moins 60 ans, à une aide financière spécifique, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette allocation s'adresse autant aux personnes âgées vivant à leur domicile qu'à celles hébergées dans un établissement adapté.

La personne âgée qui est classée dans les **GIR 5 ou 6** peut prétendre à d'autres types d'aides financières que l'APA mais sous conditions de ressources comme notamment l'Aide sociale à l'hébergement (ASH), l'Aide personnalisée au logement (APL) ou l'Allocation de logement sociale (ALS).

REPAS ET SPECTACLE POUR NOS ANCIENS

16 DÉCEMBRE 2023

L'équipe du CCAS, aidée par quelques proches et membres de la municipalité, a été encore une fois ravie d'accueillir un grand nombre d'anciens du village. Nous avons prévu 133 repas soit 14 de plus que l'an dernier.

114 repas pris sur place et, pour ceux qui ont des soucis de mobilité et qui n'ont pas pu nous rejoindre, 19 repas ont été portés à domicile par les membres du CCAS, Solange et Jean Marie.

Toujours aussi excellent, le repas a été accompagné d'un spectacle dédié à la musique des années 1940 animé par le groupe « Les Mademoiselles ».

Véronique DOITTAU, Maire et Présidente du CCAS, a donné les dernières nouvelles de la commune avec en particulier les



les travaux de construction de l'école et le projet « cœur de village ». Jean-François SOLA, Vice-président du CCAS, après un bilan sur la mutuelle communale, a évoqué les actions passées au profit du maintien à domicile des plus de 60 ans.

Pour cette année 2024 les actions sur la prévention vont se poursuivre.

Nouveauté cette année, l'application ILLIWAP, que chacun peut installer sur son téléphone portable, afin de connaître l'actualité du CCAS et de la mairie.

Jean-François SOLA,
Conseiller municipal,
vice-président du CCAS



LE REVEIL DES POTAGERS

Le Réveil des Potagers souhaite reconnecter les citoyens à la terre et à la nature, notamment à travers son **Cycle de Conférences et Ateliers « Les 4 Saisons du Jardin »**.

Ce projet vise à offrir à tous, novices comme passionnés, les clés pour créer et entretenir un jardin potager prospère, en harmonie avec les cycles naturels et les spécificités locales. Animées par **Alban RÉVEILLÉ**, maraîcher bio et formateur en permaculture et agriculture, ces sessions sont une invitation à la découverte et à l'apprentissage.

Le succès des premières séances témoigne de l'engouement pour cette initiative. Les rencontres de décembre ont attiré plus de 50 personnes, dont des familles enthousiastes, certaines venant même de communes voisines. La récente session de février a également suscité un vif intérêt, avec la présence majoritaire de résidents monsois, désireux d'approfondir leurs connaissances et de perfectionner leurs pratiques.



Notez dès à présents les 2 prochains rendez-vous :

--> **6 juillet**, découvrir les subtilités de la protection des cultures contre les stress thermiques, les itinéraires techniques des principaux légumes d'automne et d'hiver pour chaque légume...

--> **21 septembre**, gestion et amélioration de la fertilité du sol, utilisation judicieuse des couverts végétaux.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre. **Nous nous donnons RDV tous les 15 du mois** sur le site du jardin ou à la salle Monac.

Contact : lereveildespotagers@gmail.com

Toutes nos infos sur l'application ILLIWAP



FOYER RURAL

Depuis septembre 2023, le Foyer Rural a vu son nombre d'adhérents retrouver le nombre d'avant covid, avec l'arrivée de nouveaux visages.

La team du foyer est toujours aussi motivée pour vous proposer des manifestations diverses et variées, comme, par exemple, le premier concours de Puzzle qui a fait un carton plein.

Cette année, les bénéfices du **loto du dimanche 28 avril** seront reversés intégralement à l'association monsoise d'intérêt général, ABC Muco.

Rappelons qu'une manifestation importante approche à grands pas : **«le Trail De Mons», dimanche 2 juin** (saison 2023 = plus de 700 coureurs).

Le programme des 3 jours du **Festif'Foyer** sera bien complet avec de nouvelles activités encore jamais vues à Mons !

Quelques dates à noter dans votre agenda :

- **Dimanche 28 avril : loto**
- **Dimanche 2 juin : Trail De Mons**
- **Vendredi 21, Samedi 22, Dimanche 23 juin : le Festif'Foyer**

La Team des bénévoles du Foyer

<https://foyer-rural-de-mons.pepsup.com>

DIMANCHE 2 JUIN 2024

Arnaud a besoin de bénévoles !

- **23 km / 450 D+**
- **13 km / 250 D+**
- **4,3 km / 50 D+**
- **COURSES ENFANTS**

NOUVEAU
Après le trail, testez LA COURSE EN SLIP!

Infos et inscriptions en ligne sur traildemons31.fr
Contact : traildemons31@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

Ça y est, nous y sommes ! 2024. Une année importante pour le Comité des Fêtes qui fête ses 10 ans d'existence.

Tous les bénévoles sont sur le pont désormais pour vous proposer divers événements placés encore et toujours sous le signe de la convivialité et du partage.

Les festivités ont commencé le samedi 16 mars avec la diffusion du match du tournoi des 6 Nations France- Angleterre.

Le carnaval, le samedi 23 mars, a été l'occasion de vous proposer notre tant attendue soirée Karaoke.

Le **vendredi 5 juillet**, plusieurs groupes de rock animeront une **soirée PUB**.

Les grandes vacances marqueront une pause mais nous amèneront doucement vers 3 jours complets, **13, 14 et 15 septembre, pour la Fête du Village** qui vous réservera pas mal de surprises pour cette année particulière.

Nous nous retrouverons le **1er décembre** pour la co-animation du **Marché de Noël** dont le cru 2023 a été, selon de nombreux acteurs, le plus réussi depuis sa création. Il faut féliciter pour cela tous les bénévoles de l'APE et du Comité de Fêtes.

Nous clôturerons l'année par l'animation du marché le **vendredi 13 décembre avec une dégustation d'huîtres et de vin blanc** qui, elle aussi, a connu un franc succès en 2023.

On ne change pas une équipe qui gagne comme on dit dans le jargon et nous avons tous hâte de vous retrouver très vite.

A bientôt amis Festayres et n'oubliez pas de consulter régulièrement nos réseaux sociaux pour ne rater aucune information.



APE LES PTITS MONSOIS



CARNAVAL 2024 : UNE REUSSITE !

La chance a souri aux Monsois samedi 23 mars, les rares heures ensoleillées du week-end ayant accompagné l'édition 2024 du carnaval de l'école.

Que ce soit durant le défilé à travers le village, dont l'organisation sans faille est notamment à mettre au crédit des bénévoles du Foyer Rural, ou bien le goûter qui l'a précédé ou la boum qui a suivi, nous avons eu le sentiment que petits et grands ont passé une excellente journée !

Nous, ce sont les nouveaux membres du bureau de l'APE, et nous tenions encore à vous remercier pour le succès de toutes nos opérations depuis le début de cette année scolaire. Nous espérons que les événements à venir continueront à susciter votre enthousiasme et votre adhésion !

Avant de vous laisser, une mention spéciale pour les animateurs de l'ALAE, qui ont comme chaque année contribué à mettre l'ambiance sur leur char !

Rendez-vous fin avril, le 27, pour une chasse aux œufs autour de l'école, et le 28 juin pour clôturer l'année en beauté avec la Grande Tablée !

Alexandre NICOLAS, Président de l'APE



ASSOCIATIONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

LES MINI-MONS

Pour sa douzième année d'existence, l'association déborde d'idées pour éveiller et divertir les enfants accueillis jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

En parallèle de notre participation au carnaval du village et à «Partir en livres», sont planifiés :

- des séances de psychomotricité et d'éveil musical,
- des lectures de contes, sur différents thèmes avec des intervenants professionnels,
- des activités manuelles adaptées à l'âge et aux capacités des enfants accueillis,
- des promenades sur les chemins de la commune,
- une chasse aux œufs à Pâques,
- et un joli spectacle de marionnettes en chansons pour fêter la fin de l'année scolaire.

Plein de très bons moments en perspective !

La liste des membres de notre association est disponible auprès de : manou.mons@orange.fr

Nos coordonnées se trouvent également sur la liste officielle de la mairie, sur le site internet, rubrique Vie Quotidienne/Petite Enfance/assistantes maternelles.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement et pour connaître nos disponibilités.

Aude, Janique, Isabelle, Nathalie.



A CŒUR JOIE



Le projet pédagogique de l'association pour l'année 2023/2024 a pour thème : **À la découverte des commerces et des services à Mons.**

Chaque mois, les enfants découvrent un commerce ou un service à partir de lectures, d'ateliers et d'animations avec pour finalité la rencontre avec le commerçant et son lieu de travail. Nous avons déjà fait la connaissance de Marie et son épicerie, de Sandrine et son cabinet dentaire, de Laurent et sa boucherie, de Nina et son Sushishop. Bien d'autres sont encore à venir.

L'année est aussi ponctuée d'animations proposées par des intervenants professionnels extérieurs : séance de baby yoga, Snoezelen, médiation animale, éveil musical...

Une nouveauté cette année pour l'association est la mise en place d'ateliers intergénérationnels ; en novembre, une première matinée a été proposée avec la création de cartes de vœux. Les cartes ont été par la suite données à l'association ABC muco pour être offertes aux patients atteints de mucoviscidose dans les hôpitaux.

Une belle rencontre entre anciens et tout petits, un beau moment de partage.



Les nouveaux petits Monsois

| | |
|-----------------------------|------------|
| PUJADES Raphaël | 20/02/2023 |
| SCALA ROYO Ugo Robin Théo | 21/03/2023 |
| RINGOT Suzanne Marie Romane | 30/03/2023 |
| CHEVILLARD AKKAYA Énola | 30/04/2023 |
| BARILLET Liam Raphaël | 23/08/2023 |
| GUENASSIA Noah Gilles Roger | 19/09/2023 |
| BEN MAAMAR Assil | 25/09/2023 |

Ils se sont mariés

| | |
|---|------------|
| Léo René Nicolas ESCAX & Agnès Louise Gabrielle OYZEL | 22/04/2023 |
| Pierre-Henry Silvio BOIVERT & Idil KART | 20/05/2023 |
| Emmanuel Adrien Eric COUSI & Pauline Marie Catherine Alix OTGE | 29/07/2023 |
| Patrice Lionel Pierre ARQUIER & Chantal Marie Claude GAILHARD | 02/09/2023 |

Ils nous ont quittés

| | |
|--------------------------------------|------------|
| WINDELS Michel Alphonse Laurent | 24/01/2023 |
| ROUIBAH Kacem | 02/03/2023 |
| ALBERS Gerda Marcelle Anne-Marie | 09/03/2023 |
| CHARBONNIER Yves Alain | 21/03/2023 |
| PLAZA RODRIGO Manuel | 22/03/2023 |
| GERS Jean | 19/04/2023 |
| BRILLAUD Jeanne Etienne Antoinette | 08/06/2023 |
| ROQUES Josette Marcelle Georgette | 15/08/2023 |
| BERTAUX Joël | 18/08/2023 |
| PEYRAS Jacques Jean Antoine | 24/10/2023 |
| HAYET Henri Laurent | 16/11/2023 |
| TRINQUECOSTE Nicole Eugénie Huguette | 30/11/2023 |
| INNOCENTI Stefania | 22/12/2023 |
| BACH Serge Marcel Francis | 27/12/2023 |



ÉTAT CIVIL 2023

L'ALAE de l'école Thomas Pesquet de Mons recherche des animateurs(trices)

Vous avez des disponibilités entre 12h et 14h ou après 16h15 ?
Vous aimez travailler avec les enfants ?
L'ALAE de l'école de Mons est fait pour vous !

Contactez l'ALAE à l'adresse suivante :
alae.mons @leolagrange.org



MUTUELLE COMMUNALE

Avec la mise en place d'une mutuelle communale, notre objectif principal était de permettre, à ceux qui le souhaitent, de se renseigner sur les remboursements liés à la santé. La MUT'COM a parfaitement rempli son rôle en assurant de nombreuses permanences. Certains, en fonction des conseils prodigués, ont souscrit, d'autres sont restés avec leur ancienne mutuelle.

Chaque année, les profils, situations et besoins évoluent. La MUT'COM va relancer, pendant le 1er semestre 2024, une information actualisée en s'appuyant sur plusieurs réunions d'informations.

Si vous le souhaitez, un rendez-vous peut être pris auprès de la Mutuelle du Rempart (gestionnaire des contrats pour la MUT'COM) au 05 67 77 94 28.

AGENDA

AVRIL 2024

| | | |
|----------|--------|------------------------|
| A | Sam.27 | Chasse aux oeufs |
| F | Dim 28 | Loto - Salle des Fêtes |

MAI 2024

| | | |
|--------------|-------|-----------------------------------|
| CEMTE | Sam.4 | Balade nature, de Mons à Flourens |
|--------------|-------|-----------------------------------|

JUIN 2024

| | | |
|-------------------|-----------|--|
| M F | Dim.2 | Trail de Mons |
| M | Dim.9 | Elections européennes - Mairie / Salle des Fêtes |
| F | WE 21au23 | Festi-Foyer - Salle des Fêtes / Parvis mairie |
| M | Mar.25 | Marathon des mots - Parvis mairie |
| A | Ven.28 | Grande tablée - Ecole |

JUILLET 2024

| | | |
|------------|-------|---|
| C | Ven.5 | Soirée PUB - Salle des Fêtes |
| RdP | Sam.6 | Inauguration du jardin - Jardin collectif à Monac |

SEPTEMBRE 2024

| | | |
|-------------|-----------|--|
| M | Sam.7 | Forum des associations - Parvis mairie |
| M | Sam.7 | Accueil des nouveaux arrivants - Mairie |
| F | Dim.8 | Vide grenier - Salle des Fêtes / Parvis mairie |
| C | WE 13au15 | Fête de Mons « 10 ans » - Salle des Fêtes |
| CEMC | Dim.29 | Théâtre - Salle des Fêtes |

A-APE / **C**-Comité des fêtes / **CEMC**-Commission extra municipale Culture / **CEMTE**-Commission extra municipale Transition Ecologique / **F**- Foyer rural / **M**- Mairie / **RdP**- Réveil des Potagers

Se'asion Esthétique & Bien-être

Esthéticienne depuis plus de 20 ans, praticienne en Bien-être et Reiki, Séverine vous reçoit dans un cadre intimiste et chaleureux. Elle met son expertise au profit des femmes, hommes et enfants en les accompagnant par une approche holistique de la beauté et du bien-être.



Massage, huiles essentielles, bienfaits des pierres, soins de la tête aux pieds, rituels relaxants et énergétiques... Séverine saura vous accompagner vers un mieux-être, selon vos besoins, avec bienveillance et douceur. Passionnée par son métier, elle sera à votre écoute et celle de votre corps.

Alors, laissez-vous tenter par un vrai moment pour vous !

Où : 1 rue des coquelicots - 31280 MONS

CONTACT : du Lundi au samedi sur RDV
au 06.84.76.56.10

+ D'INFOS : <https://linktr.ee/sevasion>

